



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

CONSEIL

Vingt-septième session ordinaire

Genève, 29 octobre 1993

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES PENDANT
LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1993Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

1. Le 12 janvier 1993, la République tchèque et la Slovaquie ont déposé auprès du Secrétaire général des déclarations selon lesquelles l'Acte de 1978 de la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales - auquel avait adhéré l'ancienne Tchécoslovaquie - continuait à s'appliquer à l'égard d'elles.
2. Le 16 mars, la Finlande a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la Convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Finlande le 16 avril.
3. Conformément à l'article 32.3) de l'Acte de 1978, "tout Etat qui n'est pas membre de l'Union et qui n'a pas signé le présent Acte demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions du présent Acte". La Norvège a demandé un tel avis par une Note verbale en date du 29 mars. Lors de sa dixième session extraordinaire, tenue le 23 avril, le Conseil a pris une décision positive. La Norvège a déposé son instrument d'adhésion le 13 août. L'Acte de 1978 est entré en vigueur à l'égard de la Norvège le 13 septembre.
4. Depuis cette date, l'Union comprend 24 Etats membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède, Suisse. Tous sont parties à l'Acte de 1978, à l'exception de la Belgique et de l'Espagne qui sont parties à l'Acte de 1961 modifié par l'Acte additionnel de 1972.

5. Le tableau qui figure à l'annexe du présent document résume la situation des divers Etats au regard des différents Actes de la Convention au 30 septembre 1993.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

6. Le Conseil a tenu sa dixième session extraordinaire le 23 avril, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood (Espagne), pour répondre à la demande d'avis formulée par la Norvège selon l'article 32.3) de l'Acte de 1978 (voir au paragraphe 3 ci-dessus).

Comité consultatif

7. Le Comité consultatif a tenu sa quarante-sixième session le 23 avril, sous la présidence de M. R. López de Haro y Wood (Espagne).

8. A cette session, les représentants des Etats membres ont fait rapport sur l'évolution de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991 au niveau national et régional. Le Comité a décidé de recommander au Conseil que des mesures soient prises pour que les textes en langue chinoise des Actes de 1978 et de 1991 établis par le Bureau de l'Union en coopération avec les autorités chinoises deviennent des textes officiels desdits Actes. Il a également pris note de la procédure envisagée par le Comité administratif et juridique pour l'établissement d'une nouvelle loi type sur la protection des obtentions végétales, qui serait fondée sur l'Acte de 1991.

9. Le projet de base de données informatisée centrale concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes a fait l'objet d'un débat approfondi. Le Comité a pris note du fait que - au stade qu'avait atteint le projet à l'époque - un grand nombre d'Etats membres, ainsi que des Etats non membres, étaient en principe disposés à participer à l'établissement et à l'exploitation d'une base de données informatisée centrale qui serait mise à la disposition des utilisateurs par le biais de disques compacts ROM. Il a finalement décidé d'une procédure d'examen complémentaire par le Groupe de travail technique sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur et par un groupe de travail ad hoc en vue d'une prise de décision par le Conseil à sa présente session.

Comité administratif et juridique

10. Pour les travaux de ce comité, on se reportera au document C/27/9.

Comité technique et groupes de travail

11. Pour les travaux de ces organes, on se reportera aux documents C/27/10 et C/27/10 Add.

Groupe de travail ad hoc sur le projet de base de données informatisée centrale concernant la protection des obtentions végétales et des questions connexes

12. Ce groupe s'est réuni le 13 juillet pour examiner les questions que certains Etats membres avaient soulevées après la quarante-sixième session du

Comité consultatif, selon la procédure convenue par celui-ci. Les sept Etats membres suivants s'étaient fait représenter : Allemagne, Espagne, France, Israël, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse; la Commission des Communautés européennes a également été représentée, et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a prêté son assistance. Le groupe est également convenu d'un plan de travail concernant, dans l'immédiat, le format (la présentation) des données qui seront recueillies au niveau central ou échangées et, à plus long terme, l'établissement du prototype après accord du Conseil pour le projet.

III. SEMINAIRES

Séminaire régional de Nairobi

13. Un séminaire régional sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV s'est tenu à Nairobi (Kenya) les 28 et 29 mai (à la suite du Congrès mondial de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL)) à l'intention des Etats anglophones de l'Afrique de l'Est. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec l'Institut de recherches agronomiques du Kenya; il a été ouvert par l'Attorney General du Kenya, M. S. Amos Wako, EBS, MP, qui a déclaré dans son allocution que son pays était en train de revoir les dispositions relatives à la protection des obtentions végétales en vue de les mettre en vigueur. Quelque 150 personnes y ont participé.

14. Ce séminaire a abordé les principaux thèmes suivants dans le cadre de neuf exposés : aspects généraux de la protection des obtentions végétales; l'application d'un régime de protection par l'administration; les critères techniques de la protection; le point de vue d'un obtenteur et la gestion des droits par les obtenteurs; la sélection publique et privée et la protection; l'industrie des semences en Afrique et la protection des obtentions végétales.

Séminaire régional de Rabat

15. Un séminaire régional sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV s'est tenu à Rabat (Maroc) du 15 au 17 juin à l'intention des Etats de l'Afrique du Nord. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec le Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire du Maroc, et plus particulièrement avec la Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes. Le séminaire a été ouvert par le Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, M. Abdelaziz Meziane, qui a déclaré qu'un système de protection des obtentions végétales sera introduit au Maroc. Quelque 70 personnes y ont participé.

16. Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants dans le cadre de 14 exposés : la protection des obtentions végétales dans son contexte politique et économique; les aspects juridiques de la protection des obtentions végétales; la notion de variété et ses critères techniques; la pratique de l'examen et le rôle de l'UPOV en la matière; l'organisation administrative de la protection des obtentions végétales; l'organisation interprofessionnelle en France et la protection des obtentions végétales; la gestion des droits d'obteneur par une société collective d'obteneurs; le point de vue du secteur privé et des autorités du Maroc; la situation de l'amélioration des plantes et de la production des semences en Algérie et en Tunisie; les avantages de l'adhésion à l'UPOV. La matinée du 17 juin a été consacrée à la visite des

installations et des laboratoires de la Direction de la protection des végétaux, des contrôles techniques et de la répression des fraudes et du laboratoire de multiplication in vitro de la pomme de terre de la Société générale des travaux agricoles (SOGETA).

Séminaire régional de Beijing

17. Un séminaire régional sur la nature et la raison d'être de la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV s'est tenu à Beijing (Chine) du 15 au 17 septembre à l'intention des pays suivants de la région Asie et Pacifique : Bangladesh, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, République de Corée, Singapour, Thaïlande. Il a été organisé par l'UPOV en coopération avec la Commission d'Etat pour la science et la technologie de la Chine (SSTCC) et l'appui financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon. Quelque 130 personnes ont participé au séminaire, qui a été ouvert par le Secrétaire général. Dans son allocution de bienvenue, M. Hui Yongzheng, Vice-président de la SSTCC, a déclaré que la Chine se conformera aux usages internationaux en matière de propriété intellectuelle en protégeant les variétés de plantes.

18. Ce séminaire a abordé les principaux sujets suivants dans le cadre de huit exposés et de rapports par des participants nommés par leur gouvernement : introduction à la protection des obtentions végétales; les critères techniques de la protection; la protection des obtentions végétales au Canada et aux Pays-Bas; l'examen des variétés de plantes ornementales; la protection des obtentions végétales et le marché des fleurs; la situation de l'amélioration des plantes et l'industrie des semences dans les pays de la région, leur législation dans ce domaine et leur politique en matière de protection. Une journée a été consacrée à la visite des institutions suivantes de l'Académie des sciences agronomiques de la Chine : la banque de gènes, le Centre de biotechnologies, l'Institut de recherches maraîchères et florales; l'Institut d'amélioration des plantes et de phytotechnie.

IV. RELATIONS AVEC LES ETATS ET LES ORGANISATIONS

19. Le 12 janvier, M. Zdenek Venera, Chargé d'affaires, a.i., Mission permanente de la République tchèque à Genève, et M. Jan Kubis, Ambassadeur et Représentant permanent de la Slovaquie à Genève, ont déposé auprès du Secrétaire général des déclarations selon lesquelles la Convention continue de s'appliquer à l'égard de la République tchèque et de la Slovaquie.

20. Du 26 au 28 janvier, le Secrétaire général adjoint a participé, en tant qu'orateur invité, à une réunion sur les droits de propriété intellectuelle et la protection du matériel végétal tenue sous l'égide de la Société américaine de phytotechnie, la Société américaine des sciences horticoles, la Société américaine d'agronomie et la Société américaine de pédologie. Il a profité de son séjour à Washington (Etats-Unis d'Amérique) pour se rendre à la Banque mondiale et rencontrer des fonctionnaires chargés de projets relatifs à l'industrie des semences.

21. Le 18 février, le Secrétaire général adjoint a participé à Santa Fe de Bogotá (Colombie) à un séminaire sur la propriété intellectuelle dans le domaine des variétés végétales, des biotechnologies et des micro-organismes organisé par l'Institut colombien de l'agriculture (ICA) et le Ministère du commerce extérieur. Le Secrétaire général adjoint a fait un exposé sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention.

22. Le 19 février, le Secrétaire général adjoint a participé à Santa Fe de Bogotá (Colombie) à une réunion du Comité d'experts sur la protection des obtentions végétales convoquée par le Conseil de l'Accord de Carthagène et consacrée à la question des variétés essentiellement dérivées.

23. Le 25 février, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé, à Gland, à une table ronde sur l'information et la documentation en matière d'environnement dans la grande région de Genève qui avait été organisée par l'Union mondiale pour la nature (UICN).

24. Le 15 mars, le Secrétaire général adjoint a participé en qualité d'observateur, à Bruges (Belgique), à une réunion du Groupe de l'ASSINSEL chargé des droits de propriété intellectuelle.

25. Le 16 mars, M. Antti Hynninen, Ambassadeur et Représentant permanent de la Finlande à Genève, a déposé auprès du Secrétaire général l'instrument d'adhésion de la Finlande à l'Acte de 1978 de la Convention.

26. Le 19 mars, M. Jorge Amigo, Directeur général, Direction générale du développement technique du Mexique, et MM. Juan A. Toledo et Manuel Márquez, Directeurs des divisions des brevets et des marques, respectivement, de ladite Direction, ont rendu visite au Bureau de l'Union pour discuter de la protection des obtentions végétales à la lumière des dispositions pertinentes de l'Accord de libre-échange nord-américain.

27. Le 1er avril, le Secrétaire général a reçu la Note verbale en date du 29 mars par laquelle le Gouvernement de la Norvège a demandé l'avis du Conseil sur la conformité de la loi norvégienne sur la protection des obtentions végétales avec les dispositions de l'Acte de 1978.

28. Le 20 avril, M. Ilko Eskenazi, membre du Parlement de la Bulgarie et président du Comité qui avait été chargé de rédiger une nouvelle loi sur les brevets - il est aussi un ancien Vice-premier ministre de la Bulgarie -, a rendu visite au Bureau de l'Union pour discuter des perspectives en matière de protection des obtentions végétales et de la possibilité de légiférer en 1993.

29. A l'occasion des réunions qui ont eu lieu dans la semaine du 19 au 23 avril, le Secrétaire général adjoint a eu des entretiens avec des représentants de l'Autriche, du Maroc, du Mexique et de la Roumanie.

30. Le 10 mai, le Secrétaire général a écrit au Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts de l'Autriche pour l'informer de l'avis du Bureau de l'Union selon lequel les modifications introduites dans la loi sur la protection des obtentions végétales au cours de la procédure parlementaire ne rendaient pas nécessaire une nouvelle consultation du Conseil.

31. Le 12 mai, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Isaac Edwin Omolo-Okeru, Président du Tribunal de la propriété intellectuelle du Kenya.

32. Le 14 mai, le Secrétaire général a écrit à M. Valery L. Petrov, Président de l'Office d'Etat des brevets de l'Ukraine - office chargé de la partie administrative de la loi sur la protection des obtentions végétales -, pour l'informer de la procédure d'adhésion à la Convention.

33. Du 24 au 26 mai, le Secrétaire général adjoint a participé, à Nairobi (Kenya), au Congrès mondial de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS).

34. En marge du Congrès, le Secrétaire général adjoint a reçu de M. José Amauri Dimarzio, Vice-président de l'Association brésilienne du commerce des semences, la dernière version du projet de loi du Brésil sur la protection des obtentions végétales.

35. Le 26 mai, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Nadirbek R. Yousoubekov, Président du Comité d'Etat pour la science et la technologie de l'Ouzbekistan, et de M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office des brevets.

36. Les 27 et 28 mai, le Secrétaire général adjoint a participé, à Nairobi (Kenya), au Congrès mondial de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL).

37. Le 3 juin, le Secrétaire général adjoint a rencontré M. Sergiu E. Chertan, Ministre de l'économie de la République de Moldova, et M. Eugen Stashcov, Directeur général de l'Agence d'Etat pour la protection de la propriété intellectuelle. Ceux-ci ont expliqué qu'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales allait être soumis au Parlement sous peu.

38. Le 7 juin, le Secrétaire général adjoint a participé, à Paris (France), à la réunion annuelle des représentants des autorités désignées responsables de l'application des systèmes de l'OCDE pour le contrôle des semences.

39. Le 10 juin, le Secrétaire général a écrit à M. Z. Aumeisters, Directeur de l'Office des brevets de la Lettonie, à la suite de la nouvelle de l'adoption d'une loi sur la protection des obtentions végétales, pour l'informer de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

40. Le 17 juin, un fonctionnaire du Bureau de l'Union et M. José Maria Elena Rosselló, Chef du Registre des variétés, Institut national des semences et plants de pépinière de l'Espagne, ont discuté avec les autorités marocaines du projet de loi du Maroc sur la protection des obtentions végétales.

41. Le 18 juin, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery L. Petrov, Président de l'Office d'Etat des brevets de l'Ukraine.

42. Le 30 juin, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Med Salah Bouzeriba, Directeur général de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle, qui lui a fait part de l'ambition de cet institut d'introduire un système de protection des obtentions végétales conforme à la Convention et de son intention d'organiser un séminaire national sur cette protection.

43. Les 1er et 2 juillet, un fonctionnaire du Bureau de l'Union a participé à Hanovre (Allemagne), à une réunion portant sur les essais comparatifs de laitues de la Communauté économique européenne.

44. A la septième réunion d'experts gouvernementaux sur la propriété industrielle convoquée par le Conseil de l'Accord de Carthagène à Lima (Pérou) du 12 au 14 juillet, un fonctionnaire de l'OMPI a présenté des observations et propositions du Bureau de l'Union relatives au projet de décision portant régime commun de protection des obtentions végétales.

45. Le 21 juillet, le Secrétaire général a écrit à M. Vitali Alexashov, Président de la Commission d'Etat pour l'examen des variétés de plantes agricoles de la Fédération de Russie, pour l'informer de la procédure d'adhésion à la Convention.

46. Le 27 juillet, le Secrétaire général adjoint a reçu une visite de courtoisie de M. Hidenori Murakami, qui se trouvait à Genève dans le cadre des négociations du GATT et venait d'apprendre sa nomination au poste de Directeur de la Division des semences et plants du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon.

47. Le 13 août, M. Bjorn Blokhus, Conseiller, Chargé d'affaires a.i. de la Mission permanente de la Norvège à Genève, et M. Knut Langeland, Deuxième secrétaire, ont déposé auprès du Bureau de l'Union l'instrument d'adhésion de la Norvège à l'Acte de 1978 de la Convention.

48. Le 18 août, le Secrétaire général a écrit à M. Valery L. Petrov, Président de l'Office d'Etat des brevets de l'Ukraine, au sujet de la conformité de la loi ukrainienne sur la protection des obtentions végétales avec la Convention et de la procédure d'adhésion à la Convention.

49. Le 20 août, le Secrétaire général adjoint a rendu visite à M. Ernesto Tironi, Ambassadeur et Représentant permanent du Chili à Genève, pour discuter avec lui de l'intérêt de son pays pour une future adhésion à l'UPOV.

50. Le 6 septembre, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Mioara Radulescu, Directeur général de l'Office d'Etat pour les inventions et les marques, de la Roumanie au sujet de la conformité de la loi roumaine avec la Convention UPOV.

51. Le 9 septembre, le Secrétaire général adjoint a rencontré à Lima (Pérou) M. Octavio Chirinos et M. Victor Kong, Conseillers du Ministre de l'agriculture du Pérou, ainsi que le Comité chargé d'établir le projet d'une loi révisée sur les semences, laquelle contiendra des dispositions relatives à la protection des obtentions végétales.

52. Le même jour et le 10 septembre, le Secrétaire général adjoint a pris la parole dans un séminaire organisé par l'Institut national de défense de la concurrence et de protection de la propriété intellectuelle du Pérou (INDECOPI), qui regroupe notamment l'Office des brevets et le Registre des marques; il a parlé de la protection des obtentions végétales dans le cadre de la Convention UPOV et des relations entre la conservation de la biodiversité et la protection des obtentions végétales. A la demande du Bureau international de l'OMPI, il a également décrit les principaux aspects de la protection des inventions biotechnologiques.

53. Le 15 septembre, le Secrétaire général a été reçu par M. Jiang Zemin (Président de la République et Secrétaire général du Comité central du Parti communiste chinois) au Palais de l'Assemblée du peuple, à Beijing (Chine). Le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union, ainsi que des fonctionnaires du Bureau international de l'OMPI, étaient présents.

54. Le 17 septembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Arry A. Sigit, Chef de la Sous-direction des demandes de brevet et de la classification des brevets de l'Indonésie.

55. Le 20 septembre, le Secrétaire général a fait parvenir au Sous-comité de l'agriculture du Sénat pour la recherche agronomique, la conservation, les forêts et la législation générale des Etats-Unis d'Amérique une déclaration à l'appui du projet de loi portant modification de la loi sur la protection des obtentions végétales.

56. Le 20 septembre, le Bureau de l'Union a fait parvenir une documentation sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales au Ministère de l'agriculture de l'Estonie ainsi qu'à l'Inspection estonienne des semences et des variétés.

57. Le 20 septembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont présenté des exposés à des hauts fonctionnaires des Ministères de l'agriculture, du commerce et de l'industrie et du Département des biotechnologies du Gouvernement de l'Inde, à New Dehli, et ont répondu à des questions. La réunion a été présidée par M. C.R. Bhatia, Secrétaire du Département des biotechnologies. Le même jour, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont présenté des exposés et répondu à des questions au Ministère de l'agriculture de l'Inde, au cours d'une réunion présidée par M. V.L. Chopra, Directeur général du Conseil indien de la recherche agronomique. Ils ont ensuite rencontré le Secrétaire à l'agriculture, M. M.S. Gill. Le Secrétaire général adjoint a également rencontré le Président de l'Association des semences de l'Inde, M. B.R. Barwale, et des membres de cette association.

58. Le 21 septembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union ont rendu visite au Bureau national des ressources phytogénétiques de l'Inde, à New Dehli, et rencontré son Directeur, M. R.S. Rana, et des fonctionnaires de ce bureau.

59. Le 22 septembre, le Secrétaire général adjoint et un fonctionnaire du Bureau de l'Union se sont rendus à Islamabad (Pakistan). Ils ont rencontré M. Mohammed Hanif Quazi, Membre (Sciences phytotechniques) du Conseil pakistanais pour la recherche agronomique, M. Imtiaz Jusain, Consultant auprès de la Cellule de l'agro-industrie du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et des coopératives du Pakistan, et M. Sulman Farooqui, Secrétaire général du Ministère précité; celui-ci a préconisé que des mesures soient prises de manière urgente pour mettre le projet de loi sur la protection des obtentions végétales, établi par des fonctionnaires de ce Ministère, en application et en conformité avec la Convention UPOV. Ils ont ensuite rendu visite au Département fédéral de la certification des semences (M. Syed Irfan Ahmed, Directeur général) et au Département national de l'enregistrement des semences (M. Akhlaq Husain, Directeur).

60. Le 24 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite d'un groupe de hauts fonctionnaires indiens en tournée en Europe dans le cadre d'un projet sur les semences financé par la Banque mondiale pour examiner les bases juridiques et réglementaires du secteur des semences, y compris la protection des obtentions végétales. Le groupe se composait de Mme Santha Sheela Nair, Joint Secretary (Semences), de M. Mangala Rai, Sous-directeur général (semences), Conseil indien de la recherche agronomique, et de quatre directeurs d'agences d'Etat de certification des semences (MM. P.B. Dhar, G.C. Dash, Naga Subba Reddy Redyam et G. Prakash). La tournée avait été organisée par la FAO. Le groupe a passé une journée entière au Bureau de l'Union.

61. Le 27 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Akil A. Azimov, Directeur de l'Office des brevets de l'Ouzbekistan.

62. Le 27 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Eugen Stashcov, Directeur général de l'Agence d'Etat pour la protection de la propriété industrielle de la République de Moldova.

63. Le 29 septembre, le Bureau de l'Union a envoyé une documentation au Ministère de l'agriculture du Pakistan et fait des suggestions quant aux modifications à apporter à son projet de loi pour le rendre conforme à la Convention UPOV.

64. Le 30 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Valery I. Kudashov, Directeur de l'Office des brevets du Belarus.

65. Le 30 septembre, le Secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Tolesh E. Kaudirov, Directeur de l'Office des brevets du Kazakhstan.

66. Au cours de la période de référence, le Bureau de l'Union a prêté son concours aux autorités des Etats suivants dans la rédaction ou la modification de leur loi sur la protection des obtentions végétales ou dans les démarches en vue de l'adhésion à la Convention : Afrique du Sud, Australie, Autriche, Chili, Fédération de Russie, Maroc, Norvège, Ukraine, Zimbabwe.

V. PUBLICATIONS

67. Le Bureau de l'Union a publié :

i) l'Acte de 1991 de la Convention UPOV en italien;

ii) une nouvelle édition (édition de 1993) de la brochure d'informations générales en français, allemand, anglais et espagnol;

iii) une nouvelle édition du dépliant sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe.

iv) deux numéros du périodique "Plant Variety Protection";

v) la version espagnole de la première partie de la "Collection des textes et documents importants"; un supplément de cette partie en français, allemand et anglais et un autre en quatre langues; un supplément trilingue de la deuxième partie (principes directeurs d'examen);

vi) un supplément de la "Collection de lois et traités".

68. Le Conseil est prié de prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 30 septembre 1993)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	-	7 octobre 1977	6 novembre 1977
	-	7 octobre 1977	6 novembre 1977
	23 octobre 1978	21 juillet 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-
Allemagne	2 décembre 1961	11 juillet 1968	10 août 1968
	10 novembre 1972	23 juillet 1976	11 février 1977
	23 octobre 1978	12 mars 1986	12 avril 1986
	19 mars 1991	-	-
Australie	-	-	-
	-	-	-
	-	1er février 1989	1er mars 1989
	-	-	-
Belgique	2 décembre 1961	5 novembre 1976	5 décembre 1976
	10 novembre 1972	5 novembre 1976	11 février 1977
	23 octobre 1978	-	-
	19 mars 1991	-	-
Canada	-	-	-
	-	-	-
	31 octobre 1979 9 mars 1992	4 février 1991 -	4 mars 1991 -
Danemark	26 novembre 1962	6 septembre 1968	6 octobre 1968
	10 novembre 1972	8 février 1974	11 février 1977
	23 octobre 1978	8 octobre 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-
Espagne	-	18 avril 1980	18 mai 1980
	-	18 avril 1980	18 mai 1980
	-	-	-
	19 mars 1991	-	-

[suite]

¹ Première ligne : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961 ("Acte de 1961").
Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972.
Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978.
Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² de ratification si l'Etat a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'Etat a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 30 septembre 1993)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Etats-Unis d'Amérique	-	-	-
	-	-	-
	23 octobre 1978	12 novembre 1980	8 novembre 1981
	25 octobre 1991	-	-
Finlande	-	-	-
	-	-	-
	-	16 mars 1993	16 avril 1993
	-	-	-
France	2 décembre 1961	3 septembre 1971	3 octobre 1971
	10 novembre 1972	22 janvier 1975	11 février 1977
	23 octobre 1978	17 février 1983	17 mars 1983
	19 mars 1991	-	-
Hongrie	-	-	-
	-	-	-
	-	16 mars 1983	16 avril 1983
	-	-	-
Irlande	-	-	-
	-	-	-
	27 septembre 1979 21 février 1992	19 mai 1981 -	8 novembre 1981 -
Israël	-	12 novembre 1979	12 décembre 1979
	-	12 novembre 1979	12 décembre 1979
	-	12 avril 1984	12 mai 1984
	23 octobre 1991	-	-
Italie	2 décembre 1961	1er juin 1977	1er juillet 1977
	10 novembre 1972	1er juin 1977	1er juillet 1977
	23 octobre 1978	28 avril 1986	28 mai 1986
	19 mars 1991	-	-
Japon	-	-	-
	-	-	-
	17 octobre 1979	3 août 1982	3 septembre 1982
Mexique (non encore membre)	-	-	-
	-	-	-
	25 juillet 1979	-	-
	-	-	-
Norvège	-	-	-
	-	-	-
	-	13 août 1993	13 septembre 1993
	-	-	-

[suite]

ETATS MEMBRES DE L'UNION (au 30 septembre 1993)

Etat	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Nouvelle-Zélande	-	-	-
	-	-	-
	25 juillet 1979 19 décembre 1991	3 novembre 1980 -	8 novembre 1981 -
Pays-Bas	2 décembre 1961	8 août 1967	10 août 1968
	10 novembre 1972	12 janvier 1977	11 février 1977
	23 octobre 1978	2 août 1984	2 septembre 1984
	19 mars 1991	-	-
Pologne	-	-	-
	-	-	-
	-	11 octobre 1989	11 novembre 1989
	-	-	-
République tchèque	-	-	-
	-	-	-
	-	-	1er janvier 1993
	-	-	-
Royaume-Uni	26 novembre 1962	17 septembre 1965	10 août 1968
	10 novembre 1972	1er juillet 1980	31 juillet 1980
	23 octobre 1978	24 août 1983	24 septembre 1983
	19 mars 1991	-	-
Slovaquie	-	-	-
	-	-	-
	-	-	1er janvier 1993
	-	-	-
Suède	-	17 novembre 1971	17 décembre 1971
	11 janvier 1973	11 janvier 1973	11 février 1977
	6 décembre 1978	1er décembre 1982	1er janvier 1983
	17 décembre 1991	-	-
Suisse	30 novembre 1962	10 juin 1977	10 juillet 1977
	10 novembre 1972	10 juin 1977	10 juillet 1977
	23 octobre 1978	17 juin 1981	8 novembre 1981
	19 mars 1991	-	-

[Fin du document]